

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget tenue le lundi **10 novembre 2025 à 19 h 30**, à la Salle du conseil situé à l’édifice municipal de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Marc Lavoie	Maire
M.	Marc Côté, conseiller	Siège 1
M.	Michel Néron, conseiller	Siège 2
M ^{me}	Janye Tremblay, conseillère	Siège 4
M ^{me}	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

Mme Myrienne Bouchard, Greffière-trésorière
Mme Vickie Paradis, Greffière-trésorière adjointe

Absence motivée :

M ^{me}	Julie Cloutier, conseillère	Siège 3
M ^{me}	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5

À 19 h 33, Monsieur Marc Lavoie, Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 16

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET APPROBATION DE L’ORDRE DU JOUR
2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2025
3. APPROBATION DES COMPTES
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS
5. CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 DEMANDE DE PAIEMENT N°11 CTF CONSTRUCTION – TRAVAUX D’AGRANDISSEMENT DE L’HÔTEL-DE-VILLE, MISE AUX NORMES DE LA CASERNE INCENDIE ET L’IMPLANTATION D’UN CPE
 - 6.2 AVENANT N°9 – TRAVAUX D’AGRANDISSEMENT DE L’HÔTEL-DE-VILLE, MISE AUX NORMES DE LA CASERNE INCENDIE ET L’IMPLANTATION D’UN CPE
 - 6.3 EMBAUCHE D’UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT
 - 6.4 PROGRAMMATION DE TRAVAUX - PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D’EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC TECQ 2024-2028
7. VOIRIE
 - 7.1 DÉPÔT DE LA DEMANDE DES RÉSIDENTS DU CHEMIN VAL-MENAUD CONCERNANT LE CONTRÔLE DE LA POUSSIÈRE ET L’ÉCLAIRAGE

- 7.2 AUTORISATION D'ACHAT – PANNEAUX DE SIGNALISATION DE VITESSE
- 8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 8.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 263 CHEMIN MALTAIS-LABERGE
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1 SUIVI SUR L'EAU POTABLE
 - 9.2 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE MOTION CANADA – CRÉPINE POUR LE FILTREUR - PROGRAMME TECQ 2024-2028
 - 9.3 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE DCCOM ÉLECTRICITÉ CONTRÔLE – MISE À JOUR DES INSTALLATIONS DE MESURE DE DÉBIT ET FOURNITURE DE COMPTEURS - PROGRAMME TECQ 2024-2028
 - 9.4 PROJET CARACTÉRISATION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU EN FILTRATION SUR BERGE (FSB) ET INTÉGRATION DANS LA DÉMARCHE DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE
 - 10.1 ÉTUDE DE FAISABILITÉ - PROGRAMME PREMIERS RÉPONDANTS
- 11. LOISIRS, CULTURE, DÉVELOPPEMENT ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 11.1 DEMANDE DE COMMANDITE – SOIRÉE DE NOËL TRADITIONNELLE DU CENTRE DE SERVICES DU MIEUX-VIVRE
 - 11.2 DEMANDE DE LA ST-VINCENT DE PAUL ST-CHARLES-DE-BOURGET – BARRAGE ROUTIER POUR LA GUIGNOLÉE
 - 11.3 DEMANDE DE COMMANDITE – CERCLE DE FERMIERES DE SAINT-CHARLES-DE-BOURGET
 - 11.4 DEMANDE DE DON – CROIX-ROUGE CANADIENNE
 - 11.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE RAFRAÎCHISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
 - 11.6 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE MULTIFONCTIONNELLE
 - 11.7 OCTROI DU CONTRAT DE PEINTURE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE
- 12. AFFAIRES NOUVELLES
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION N°320.25

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance.

**2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU
1^{ER} OCTOBRE 2025
RÉSOLUTION N°321.25**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE d'exempter la Greffière-trésorière de la lecture du procès-verbal du 1^{er} octobre 2025;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenues le 1^{er} octobre 2025, dont une copie conforme a été transmise à chacun des membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adoptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

**3. APPROBATION DES COMPTES
RÉSOLUTION N°322.25**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les comptes à payer du mois d'octobre 2025, au montant de 1 023 039.63 \$, ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 54 318,14 \$ totalisant la somme de 1 077 357.77 \$ soient acceptés et que la greffière-trésorière soit autorisée à en faire le paiement;

QUE les versements des salaires nets du 21 septembre au 1^{er} novembre 2025 soient acceptés au montant de 46 012,34 \$;

QUE les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois d'octobre 2025 pour un meilleur suivi des dépenses.

4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS

M. Marc Lavoie, maire, informe les citoyens que le marché de Noël organisé par le Comité des loisirs aura lieu samedi, le 29 novembre, de 10h à 16h. La population est invitée à y participer.

M^{me} Sylvie Brassard, conseillère, nous informe que le Centre de services du Mieux-Vivre sera de passage à Saint-Charles, jeudi le 20 novembre à partir de 13h30 pour une conférence sur le deuil, suivi d'une présentation de leurs services. De plus, une fête de Noël pour les bénévoles et les participants aura lieu le 28 novembre 2025.

5. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 DEMANDE DE PAIEMENT N°11 CTF CONSTRUCTION – TRAVAUX D’AGRANDISSEMENT DE L’HÔTEL-DE-VILLE, MISE AUX NORMES DE LA CASERNE INCENDIE ET L’IMPLANTATION D’UN CPE
RÉSOLUTION N°308.25

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Côté

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte la demande de paiement n°11 de CTF Construction, pour la réalisation des travaux d’agrandissement de l’Hôtel-de-Ville, la mise aux normes de la caserne incendie et la construction d’un CPE tel que recommandé par M. Michel Asselin, architecte pour la firme Atelier FAA, le tout en date du 6 novembre 2025;

QUE le décompte se lit comme suit :

Montant des travaux exécutés à ce jour :	4 458 642,11 \$
Montant déjà payé	(4 033 672,06 \$)
Montant du présent décompte	424 970,05 \$
Retenue de 10% :	(42 497,01 \$)
Total du décompte excluant les taxes :	382 473,05 \$

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

6.2 AVENANT N°9 – TRAVAUX D’AGRANDISSEMENT DE L’HÔTEL-DE-VILLE, MISE AUX NORMES DE LA CASERNE INCENDIE ET L’IMPLANTATION D’UN CPE
RÉSOLUTION N°324.25

ATTENDU QUE l’avenant n°9 - relatif aux travaux d’agrandissement de l’Hôtel de Ville, à la mise aux normes de la caserne incendie et à la construction d’un centre de la petite enfance (CPE), couvrant les frais fixes du mois d’octobre liées à la prolongation du contrat ainsi que diverses directives de modification, a été présenté à la Municipalité;

ATTENDU QUE l’avenant a été recommandé par Gémel Inc., experts-conseils, ainsi que par M. Michel Asselin, architecte de l’Atelier FAA;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D’ accepter l’avenant n° 9 tel que recommandé par M. Michel Asselin, architecte pour la firme Atelier FAA, le tout en date du 7 novembre 2025;

QUE le montant du contrat initial sera augmenté de 109 958.01 \$;

D’ autoriser la Directrice générale et greffière-trésorière à signer l’avenant de modification.

6.3 EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT
RÉSOLUTION N°325.25

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur en bâtiment et environnement est actuellement vacant, rendant nécessaire l'embauche d'une ressource qualifiée pour assurer la continuité des services municipaux;

ATTENDU QUE M. Bruno Gagnon possède les qualifications requises et a accepté d'occuper le poste de manière temporaire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit assurer l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de ses règlements municipaux;

ATTENDU QU' il est également requis de nommer un fonctionnaire désigné au niveau local, responsable de la gestion des cours d'eau sur le territoire conformément aux exigences de la MRC du Fjord-du-Saguenay et à la réglementation applicable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE M. Bruno Gagnon soit embauché à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement, de façon temporaire, à compter du 10 novembre 2025, et ce, jusqu'à l'entrée en fonction d'un titulaire permanent ou jusqu'à avis contraire de la municipalité;

QUE le conseil approuve le projet de contrat de travail et autorise M. Marc Lavoie, maire, et M^{me} Myrienne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, le contrat de travail avec M. Gagnon.

QUE M. Bruno Gagnon soit officiellement nommé, pour la durée de son mandat, à titre de fonctionnaire municipal responsable de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de l'ensemble des règlements d'urbanisme de la municipalité en vigueur;

QUE M. Bruno Gagnon soit également désigné à titre de fonctionnaire local pour la gestion des cours d'eau de la MRC du Fjord-du-Saguenay et pour l'application du règlement relatif à cette gestion sur le territoire de la municipalité, et ce, pour la durée de son mandat temporaire.

6.4 PROGRAMMATION DE TRAVAUX - PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC
TECQ 2024-2028
RÉSOLUTION N°326.25

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution

gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;
- QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;
- QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

7. VOIRIE MUNICIPALE

7.1 DÉPÔT DE LA DEMANDE DES RÉSIDENTS DU CHEMIN VAL-MENAUD CONCERNANT LE CONTRÔLE DE LA POUSSIÈRE ET L'ÉCLAIRAGE

RÉSOLUTION N° 327.25

- ATTENDU QUE des résidents du chemin Val-Menaud ont soumis une demande concernant le contrôle de la poussière et l'amélioration de l'éclairage sur la portion publique de ce chemin ;
- ATTENDU QUE la Municipalité a cessé l'application d'abat-poussière dans ce secteur en raison de la proximité de la source d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE le conseil prend acte du dépôt de la demande des résidents du chemin Val-Menaud;
- QUE le dossier soit transmis au directeur des travaux publics, en collaboration avec la direction générale, pour analyse et recommandations à présenter ultérieurement au conseil.

7.2 AUTORISATION D'ACHAT – PANNEAUX DE SIGNALISATION DE VITESSE
RÉSOLUTION N° 328.25

- ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement n°438.25 modifiant les limites de vitesse sur son territoire;
- ATTENDU QU' il y a lieu de remplacer les panneaux de signalisation afin d'assurer le respect de la nouvelle réglementation;
- ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu des soumissions pour la fourniture de ces panneaux;
- ATTENDU QUE l'installation des panneaux sera effectuée par le service des travaux publics;
- ATTENDU QUE les sommes nécessaires sont prévues au budget;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition d'ENSEIGNES APRIL pour la fourniture des panneaux de signalisation des limites de vitesse, selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 15 octobre 2025;
- QUE le montant de 6 107,90 \$ plus taxes applicables soit accepté;
- D' autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif à ce dossier.

8. URBANISME

8.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 263 CHEMIN MALTAIS-LABERGE
RÉSOLUTION N°329.25

- ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure a été déposée par le propriétaire du 263, chemin Maltais-Laberge;
- ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser la construction d'un garage isolé en cours avant dans la zone R28 (récréative);
- ATTENDU QUE le terrain concerné présente des contraintes physiques importantes, notamment la présence de talus dont la pente excède 30 % à plusieurs endroits, compliquant l'aménagement du site;

- ATTENDU QUE l'installation septique est localisée du côté gauche du bâtiment principal, limitant ainsi les possibilités d'implantation du garage;
- ATTENDU QUE la réglementation applicable aux zones de villégiature permet l'implantation d'un garage isolé en cours avant;
- ATTENDU QUE l'implantation proposée respecte toutes les marges prescrites par la réglementation municipale;
- ATTENDU QUE le lot visé est situé en bordure d'un chemin privé et que le garage sera situé à plus de 32 mètres de la ligne d'emprise de rue;
- ATTENDU QUE l'implantation du garage ne compromet ni la visibilité, ni la sécurité des usagers du chemin, ni la jouissance des droits de propriété des propriétaires voisins;
- ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et recommande son approbation;
- ATTENDU QU' un avis public a été publié en date du 2 octobre 2025 à l'entrée de l'Édifice municipal, au Centre communautaire ainsi que sur le site internet de la Municipalité, que toute personne intéressée a pu se faire entendre et qu'aucune objection n'a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, autorise la demande de dérogation mineure visant l'implantation d'un garage isolé en cours avant au 263, chemin Maltais-Laberge, zone R28 (récréative).

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 SUIVI SUR L'EAU POTABLE

Les résultats des THM (Trihalométhanes) sont inférieurs aux normes. Nous attendons la confirmation de la Santé publique avant de lever les recommandations en vigueur. Nous sommes actuellement dans la dernière semaine de purge. Il est normal que l'eau présente une coloration temporaire. Nous sommes toujours en période de transition et vous remercions de votre patience et de votre compréhension.

9.2 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE MOTION CANADA – CRÉPINE POUR LE FILTREUR - PROGRAMME TECQ 2024-2028 **RÉSOLUTION N°330.25**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janyne Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de Motion Canada pour la fourniture d'une crépine pour le filtreur dans le cadre du Programme TECQ 2024-2028, selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 30 avril 2025;

QUE le montant de 6 491,16 \$ plus taxes applicables, soit accepté;

D' autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif à ce dossier.

**9.3 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE DCCOM ÉLECTRICITÉ
CONTRÔLE – MISE À JOUR DES INSTALLATIONS DE MESURE DE DÉBIT
ET FOURNITURE DE COMPTEURS - PROGRAMME TECQ 2024-2028
RÉSOLUTION N°331.25**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de DCCOM pour la mise à jour des installations de mesure de débit et des volumes des puits et des rejets du système de filtration en eau potable ainsi que la conception et fourniture de 2 nouveaux compteurs incluant le raccordement de contrôle et électrique, dans le cadre du Programme TECQ 2024-2025, selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 6 novembre 2025 ;

QUE le montant de 9 000,00 \$ plus taxes, soit accepté ;

D' autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif à ce dossier.

**9.4 PROJET CARACTÉRISATION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU EN
FILTRATION SUR BERGE (FSB) ET INTÉGRATION DANS LA DÉMARCHE
DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE
RÉSOLUTION N°332.25**

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a mandaté l'Université du Québec à Montréal (UQAM) pour la réalisation du projet « Caractérisation des prélèvements d'eau en filtration sur berge (FSB) et intégration dans la démarche de protection des sources d'eau potable »;

ATTENDU QUE la lettre d'entente précise la collaboration entre l'UQAM et la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget en vue de permettre l'échantillonnage des prélèvements d'eau potable municipaux et l'accès aux installations de production d'eau potable entre le 1^{er} septembre 2025 et le 31 décembre 2028, dans le cadre du Projet;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte de réaliser, sous sa responsabilité, l'échantillonnage hebdomadaire de l'eau brute exploitée par les prélèvements identifiés et de fournir aux partenaires de recherche les accès requis à ses installations selon les modalités prévues à l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janyne Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil autorise M. Frank Leblanc, directeur des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, la lettre d'entente avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM) relativement au projet « Caractérisation des prélèvements d'eau en filtration sur berge et intégration dans la démarche de protection des sources d'eau potable », ainsi que tout document nécessaire à son application;

QUE M. Frank Leblanc est mandaté pour assurer le suivi et la bonne exécution de l'entente durant toute la durée du projet.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

10.1 ÉTUDE DE FAISABILITÉ - PROGRAMME PREMIERS RÉPONDANTS **RÉSOLUTION N°333.25**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget souhaite augmenter la rapidité et l'efficacité des réponses en cas de situations médicales d'urgences vitales en attendant l'arrivée des techniciens ambulanciers;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a pris connaissance de l'entente de services de premiers répondants proposé par l'établissement territorial de Santé Québec desservant la région Saguenay-Lac-Saint-Jean et plus spécifiquement des modalités d'application relative à l'implantation et à l'opération d'un service de premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à finaliser l'étude de faisabilité notamment au niveau des ressources humaines et financières quant à la mise en place d'un service de premiers répondants, à la suite de l'analyse par Santé Québec du territoire visé par la demande, de l'évaluation des besoins et de la proposition du niveau de service de premiers répondants.

11. LOISIRS, CULTURE, DÉVELOPPEMENT ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 DEMANDE DE COMMANDITE – SOIRÉE DE NOËL TRADITIONNELLE **DU CENTRE DE SERVICES DU MIEUX-VIVRE** **RÉSOLUTION N°334.25**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde une aide financière de 150 \$ au Centre de Services du Mieux-Vivre pour l'organisation de leur souper de Noël visant à remercier leurs bénévoles;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

**11.2 DEMANDE DE LA ST-VINCENT DE PAUL ST-CHARLES-DE-BOURGET
– BARRAGE ROUTIER POUR LA GUIGNOLÉE
RÉSOLUTION N°335.25**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Saint-Vincent de Paul à tenir un barrage routier dans le cadre de la guignolée, le 4 décembre 2025, à l’intersection de la route du Village et du 2^e Rang, devant l’hôtel de ville, sous réserve de l’obtention de l’autorisation appropriée du ministère des Transports du Québec.

**11.3 DEMANDE DE COMMANDITE – CERCLE DE FERMIERES DE
SAINT- CHARLES-DE-BOURGET
RÉSOLUTION N°336.25**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Côté

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde une aide financière de 150 \$ au Cercle des fermières de Saint-Charles pour faire l’achat d’une nouvelle cafetière et l’acquisition de collations lors des rencontres annuelles;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

**11.4 DEMANDE DE DON – CROIX-ROUGE CANADIENNE
RÉSOLUTION N°337.25**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Côté

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget ne participe pas à la campagne de financement de la CROIX-ROUGE CANADIENNE.

**11.5 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE POUR LE RAFRAÎCHISSEMENT DU
CENTRE COMMUNAUTAIRE
RÉSOLUTION N°338.25**

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire est un lieu de rassemblement utilisé par plusieurs organismes et que la salle est également disponible à la location;

CONSIDÉRANT QUE le taux d’occupation du Centre communautaire est très élevé tant la semaine que la fin de semaine, rendant nécessaire un rafraîchissement de la peinture, l’achat d’une machine pour laver le plancher et l’installation de nouvelles lumières pour les jeux de dards;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet est évalué à 22 000,00 \$ et que la Municipalité sollicite une aide financière représentant 80 % de ce montant, soit 17 600,00 \$, auprès de la MRC;

À CES CAUSES,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet de rafraîchissement du Centre communautaire dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;
- QUE la Municipalité s'engage à réaliser le projet tel que déposé et à en assumer 20 % des coûts, soit une contribution de 4 400,00 \$;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise M^{me} Myrienne Bouchard, Directrice générale, à signer tout document relatif à ladite demande.

**11.6 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE
SALLE MULTIFONCTIONNELLE
RÉSOLUTION N^o339.25**

- CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet d'agrandissement de l'hôtel de ville, le conseil souhaite mettre à la disposition des organismes municipaux une nouvelle salle pour répondre à la croissance de leurs activités, et à offrir également cet espace en location aux citoyens pour l'organisation, entre autres, de réunions ou de conférences;
- CONSIDÉRANT QUE les activités offertes dans notre municipalité sont de plus en plus nombreuses et variées, et qu'il est souhaitable d'en améliorer l'efficacité et la qualité, notamment par l'ajout d'un système audio-vidéo et par l'acquisition de mobilier permettant la tenue de conférences de d'activités à caractère technologique;
- CONSIDÉRANT QUE le coût du projet est évalué à 26 000,00 \$ et que la Municipalité sollicite une aide financière représentant 80 % de ce montant, soit 20 800,00 \$, auprès de la MRC;

À CES CAUSES,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janyne Tremblay

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet d'aménagement d'une salle multifonctionnelle dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;
- QUE la Municipalité s'engage à réaliser le projet tel que déposé et à en assumer 20 % des coûts, soit une contribution de 5 200,00 \$;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise M^{me} Myrienne Bouchard, Directrice générale, à signer tout document relatif à ladite demande.

11.7 OCTROI DU CONTRAT DE PEINTURE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE
RÉSOLUTION N°340.25

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a demandé des soumissions pour des travaux de peinture au Centre communautaire;

ATTENDU QUE la soumission de Réco-Tech, au montant de 15 800,00 \$, s'est avérée la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget octroie le contrat pour les travaux de peinture du Centre communautaire à Réco-Tech, au montant de 15 800,00 \$, plus taxes applicables.

12. AFFAIRES NOUVELLES

NIL

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 02 et s'est terminée à 20 h 10.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20 h 10.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée M^{me} Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits de disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 10 novembre 2025.

M. Marc Lavoie
Maire

M^{me} Myrienne Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière